

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Inauguration du parc photovoltaïque de Luc-sur-Aude 2 le mercredi 31 janvier 2024 à 11h Au lieu-dit Le Causse dans la commune de Luc-sur-Aude (11190) dans le département de l'Aude

Le mercredi 31 janvier à 11h00, aura lieu l'inauguration d'un deuxième parc solaire au sol à Luc-sur-Aude, en présence de M. Jean-Claude Pons, Maire de Luc-sur-Aude, de M. Daniel Bour, Président du groupe Générale du Solaire, et de M. Benoît Praderie, Directeur Général de Soleil du Midi.

Luc-sur-Aude, le 15 janvier 2024



Historiquement impliquée pour le développement des énergies renouvelables, la **commune de Luc-sur-Aude** a décidé de **valoriser l'un de ses terrains délaissés** en s'orientant vers la production d'énergie photovoltaïque.

Un premier parc « villageois » a vu le jour en 2017. D'une puissance de 250 kWc, c'est le premier parc solaire 100% citoyen de France, exploité par la société « 123 SOLEIL » dont le siège est à Luc-sur-Aude.

Ce deuxième parc photovoltaïque, est le fruit d'un partenariat entre les 2 experts **Soleil du Midi** (société audoise) et le **groupe Générale du Solaire**, en collaboration étroite **avec la commune de Luc-sur-Aude**.

La promesse de bail a été signée le 13 juin 2018, le permis de construire obtenu le 28 mai 2019 et la mise en service s'est déroulée en juillet 2022. L'inauguration du parc solaire de Luc-sur-Aude, le 31 janvier 2024, marquera l'aboutissement de ce projet.

Dans le cadre de la 6^{ème} tranche des appels d'offres CRE4 de la **Commission de Régulation de l'Energie**, le ministère de la transition écologique et solidaire a désigné ce projet **lauréat** le 5 août 2019. Le projet bénéficie ainsi d'un contrat de sécurisation du tarif d'achat de l'électricité produite, pour une durée de 20 ans.

Le parc solaire de Luc-sur-Aude d'une surface de **3,3 ha pour une puissance de 3,4 MWC** permet d'éviter l'émission de l'équivalent** de **285 tonnes de CO2 par an**. Cette installation produit **4 457 MWh/an**, ce qui représente la consommation électrique équivalente*** à **1 486 foyers** (hors chauffage).

* (source : <https://oreges.arec-nouvelleaquitaine.com/energies-renouvelables/photovoltaique>)

** Tonne de CO2 économisée : sur une base de 64 g.CO2 éq /kWh

*** Consommation par foyer : sur une base de consommation de 3 000 kWh/an par foyer (hors-chauffage)

La centrale compte **7 488 panneaux solaires** de la marque américaine First Solar et **15 onduleurs** de la marque Huawei. Ces panneaux d'une puissance unitaire de 455 Wc sont sur des structures fixes.

La centrale photovoltaïque de Luc-sur-Aude constitue la **3^{ème} centrale solaire construite** dans le département de l'Aude par le groupe **Générale du Solaire**. La centrale solaire de Narbonne de 4 MWC installée sur un ancien site de stockage de déchets inertes au lieu-dit Livièrre et la centrale solaire de 1.5 MWC sur une toiture de plateforme logistique à Lézignan Corbières, l'ont précédée.

Avec une puissance cumulée de 8,9 MWC de centrales photovoltaïques en exploitation, **Générale du Solaire** souhaite s'investir dans une approche de territoire, et se positionne comme un des principaux **acteurs solaires du département de l'Aude**.

Par ailleurs, le parc solaire au sol de Luc-sur-Aude a fait l'objet d'un **financement participatif** sur la plateforme Lendopolis en octobre 2021. Dans une logique de proximité, la collecte était exclusivement **réservée aux habitants du département de l'Aude et des départements limitrophes** l'Ariège, la Haute Garonne, le Tarn, l'Hérault et les Pyrénées Orientales. 62 000€ de fonds ont été collectés dans le cadre de l'investissement participatif proposé aux citoyens pour la centrale photovoltaïque de Luc-sur-Aude.

Pour chacun de ses projets, le groupe Générale du Solaire porte une attention particulière à la **protection de la biodiversité**. Le groupe a fait le choix d'être assisté par un écologue indépendant pour l'étude environnementale et son suivi.

Compte-tenu des enjeux naturalistes identifiés lors de l'évaluation environnementale du projet, des **mesures environnementales spécifiques** ont été mises en œuvre en vue de garantir une absence de perte nette (voire un gain) pour la biodiversité. Ainsi, des zones à forts enjeux pour la biodiversité (pelouses sèches notamment) ont fait l'objet de **zones d'évitement**, et diverses **mesures de réductions favorables à la faune et à la flore** ont été prises : calendrier des travaux en dehors des périodes de reproduction, encadrement des travaux par un bureau d'études naturalistes, mise en défens des espèces végétale à enjeux lors des travaux, mise en place d'une clôture avec passe-faune, aménagement de gîtes à reptiles et nichoirs/gîtes pour l'avifaune et les chiroptères, mise en place d'une gestion de la zone de pelouses sèches évitée par le projet. En complément, des mesures de suivi de recolonisation de la faune et de la flore au sein du parc et dans la zone de pelouses sèches sera réalisé sur les vingt premières années d'exploitation de la centrale.

Générale du Solaire aura recours à de **l'éco-pâturage ovins** pour l'entretien des parcelles de la centrale solaire de Luc-sur-Aude. Elle permettra ainsi d'établir une coactivité agricole sur le site. Cette solution est mise en place en fonction des besoins, notamment de la repousse de la végétation.

A propos de la Commune de Luc-sur-Aude

La commune de Luc sur Aude est de longue date engagée dans la transition énergétique, avec un travail d'économie d'énergie lancé dès 2010, puis un travail de substitution des énergies fossiles par exemple en installant des chaudières à bois et enfin par la production d'énergie photovoltaïque sur les toitures des bâtiments communaux. La commune a activement participé à la création du parc citoyen, et est très impliqué dans la mise en œuvre de la loi APER sur le territoire.

A propos de Générale du Solaire

Créé en 2008 à l'initiative de Daniel Bour, le groupe Générale du Solaire est un producteur indépendant d'électricité renouvelable, en France et à l'International. Présent sur toute la chaîne de valeur, le groupe est un expert du développement, de l'ingénierie, de la construction, du financement et de l'exploitation de centrales photovoltaïques.

Appuyant son développement sur l'innovation et la maîtrise des nouvelles technologies photovoltaïques, le groupe Générale du Solaire propose des solutions adaptées à chaque marché. En France et en Italie, le groupe pilote l'intégralité des

projets solaires au sol, sur plans d'eau, en toiture ou en ombrières, de leur développement à leur exploitation. En Afrique, porté par le dynamisme du marché, le groupe répond à la demande de mini-réseaux et de projets d'autoconsommation nécessitant la mise en œuvre de solutions de stockage.

Comptant une centaine de collaborateurs, principalement en son siège à Paris et au sein de son agence à Montpellier, le groupe Générale du Solaire est en forte croissance. Le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 100 M€ en 2022 et prévoit 120 M€ de chiffre d'affaires en 2023 pour l'ensemble de ses activités.

Le Groupe détient en propre plus de 400 MWh de centrales solaires en France et 50 MWh en Italie. Avec 400 projets lauréats aux appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie, 1,2 GWh de projets en développement en France, 300 MWh en Italie et 100 MWh en Afrique, le groupe Générale du Solaire est un des acteurs indépendants leader du secteur.

Plus d'informations sur : www.gdsolaire.com

A propos de Soleil du Midi

Fondée en 2007 à Villemoustaussou (Aude) par 4 spécialistes des énergies renouvelables, Soleil du Midi est un PME indépendante, spécialisée dans le développement clefs-en-main de projets éoliens et solaires pour son compte ou pour le compte de tiers, comme le groupe Générale du Solaire.

Avec plus de 400 MW construits par ses associés en France ces vingt dernières années, Soleil du Midi est le premier développeur audois d'énergies renouvelables.

Dans l'Aude, Soleil du Midi a déjà développé une dizaine de parcs photovoltaïques. Soleil du Midi exploite aussi pour son propre compte quatre parcs solaires, dont celui voisin de Couiza, sur l'ancienne décharge municipale.

Soleil du Midi emploie une vingtaine de chefs de projets proches des territoires (une demi-douzaine de bureaux entre l'Occitanie et les Pays de La Loire).

Pionnier en France des énergies citoyennes, ses associés sont à l'origine de nombreuses innovations sociétales ou de « premières » nationales :

- Début des années 2000, formalisation du concept de « L'éolien citoyen » par Benoit Praderie et nombreuses « premières » départementales dans l'éolien (Moselle, Nièvre, Charente, Allier...).
- 2007/2008 : formalisation du concept des « Parcs solaires villageois » avec plus d'une trentaine construite à ce jour.
- 2017 : 1^{er} parc solaire citoyen de France (Luc-sur-Aude) et 1^{er} parc coopératif de France (Auterrive, Gers)
- 2023 : 1^{er} parc pilote d'agrivoltaïsme du Tarn

Plus d'information sur : www.soleildumidi.fr



Contact presse pour la Commune de Luc-sur-Aude :

Jean Claude Pons
Portable : 0680405860
Email : maire@luc-sur-aude.fr



Contact presse pour le groupe Générale du Solaire :

Martine Lauseure
AGM communications
Portable : 06 15 02 82 60
Email : media@agmpresse.com / martine@lauseure.com

Contact presse pour Soleil du Midi :

Benoit Praderie
Portable : 06 7903 6250
Email : benoit@praderie.fr